

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES

#### **COMPTES FINANCIERS 2022**

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville.

## **I-PRINCIPAUX RATIOS**

Population totale (colonne h du recensement INSEE)

Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)

4338

Ratios de niveau	Valeurs
1) Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 249.42
2 ) Recettes réelles de fonctionnement / population	1 411.51
3) Dépenses d'équipement brut / population	681.1
4) Encours de dette / population (1)	483
5) DGF / population	28.85
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
6) Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement 7) Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes	67.46 %
réelles de fonctionnement	90.438 %
8) Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) 9) Taux d'épargne nette ( (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes	11.48 %
réelles de fonctionnement)	9.61 %
10) Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)	34.219 %
11) Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (1)	3.560403

(1) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

# **II – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :**

1 – BUDGET PRINCIPAL				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 379 683,47	3 307 955,78	1 861 481,43	1 210 246,26
RECETTES	6 379 683,47	1 789 104,65	1 264 816,03	3 325 762,79
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 348 349,02	5 714 726,70	0,00	633 622,32
RECETTES	6 348 349,02	6 279 272,68	0,00	69 076,34

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)					
BUDGET EAU2022 Service de l'eau - Le Cannet des Maures ASSA2022 Service de l'assainissement - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700052					
SECTION Prévisions Réalisations – mandats ou titres Restes à réaliser au 31/12 emple					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES	789 173,14	419 355,45	119 720,00	250 097,69	
RECETTES	789 173,14	362 155,41	53 200,00	373 817,73	
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	1 147 200,56	862 613,98	0,00	284 586,58	
RECETTES	1 147 200,56	880 941,71	0,00	266 258,85	

BUDGET ASSA2022 Service de l'assainissement - Le Cannet des Maures/ N°SIRET : 21830031700045				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 325 606,47	455 322,61	133 419,29	736 864,57
RECETTES	1 325 606,47	224 887,98	1 000 000,00	100 718,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	576 164,11	434 228,55	0,00	141 935,56
RECETTES	576 164,11	614 498,40	0,00	-38 334,29

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES				
SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 494 463,08	4 182 633,84	2 114 620,72	2 197 208,52
RECETTES	8 494 463,08	2 376 148,04	2 318 016,03	3 800 299,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 071 713,69	7 011 569,23	0,00	1 060 144,46
RECETTES	8 071 713,69	7 774 712,79	0,00	297 000,90

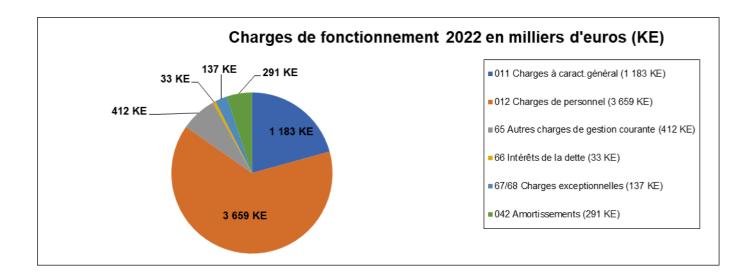
### A – LE BUGDET PRINCIPAL

#### > SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 5 714 726.70 € et de 6 439 272.68 € dégageant un excédent de 724 545.98 €.

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022 en €	Part en %
011	Charges à caractère général	1 183 371.11	20,71 %
012	Charges de personnel	3 658 868.63	64,03 %
65	Autres charges de gestion courante	411 622.38	7,20 %
66	Intérêts de la dette	33 139.84	0,58 %
67/68	Charges exceptionnelles, autres	136 723,82	2,39 %
042	Amortissements	291 000,92	5,09 %
	Total	5 714 726.70	100.00%

A – Dépenses de fonctionnement 2022



Les charges de personnel se montent à 3 658 869 € pour l'année 2022.

Pour appréhender au mieux ce poste des charges de personnel, il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel dont le montant s'élève à 439 268 €. Le montant des charges du personnel est alors ramené à 3 219 601 €.

Les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus élevé pour les communes.

Ce poste est en augmentation en 2022 de 3.73 % par rapport à 2021. Cette hausse est portée par le glissement vieillesse-technicité (avancement, etc), la revalorisation du point d'indice de +3.5 % à compter du 1er juillet 2022 et enfin du fait d'une augmentation de la prime d'assurance liées à la protection sociale des agents (assurance statutaire).

Le ratio élevé des charges de personnel s'explique également, par la qualité et l'étendue des services rendus aux Cannétois et par la gestion directe des services municipaux par le personnel communal.

Au-delà, ce poste de dépenses est à rapprocher du niveau et de la dynamique des recettes fiscales (4 615 299 € en 2022 soit + 10.30 % par rapport à 2021 ; + 4.44 % en 2021 par rapport à 2020).

Les charges à caractère général représentent  $1\,183\,371\,$   $\epsilon$ , soit le deuxième poste principal après les charges de personnel. Ces charges sont en hausse de  $11.12\,$ % essentiellement du fait du renchérissement des prix à la consommation et des matières premières. Les frais d'électricité et de gaz représentent un surcoût de  $64\,000\,$   $\epsilon$ .

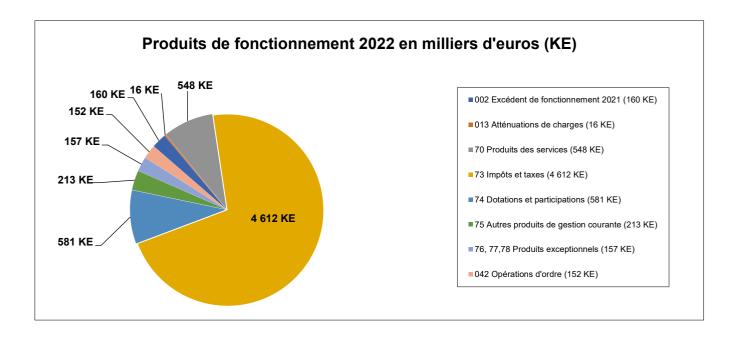
Les charges de gestion courante (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2022 à 411 622 € euros. Les dépenses sont quasi stables par rapport à 2021.

Au total, les dépenses de fonctionnement courantes 2022 sont en hausse de 5.09 % par rapport à 2021.

Parmi les autres postes de dépenses, nous notons les dotations aux amortissements des immobilisations pour 291 001 €. Rappelons que l'amortissement des immobilisations est une obligation pour les collectivités locales. Celle-ci consiste à prévoir au budget chaque année une somme, soit 291 001 € en 2022, afin de renouveler les immobilisations hors d'usage suite à l'usure ou à l'obsolescence. L'amortissement représente donc de l'autofinancement réalisé par la commune.

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Part en %
002	Excédent de fonctionnement	160 000,00	2,48%
013	Atténuations de charges	16 094,08	0,25%
70	Produits des services	547 875,56	8,51%
73	Impôts et taxes	4 612 298,70	71,63%
74	Dotations et participations	580 879,21	9,02%
75	Autres produits de gestion courante	212 945,11	3,31%
76, 77,78	Produits exceptionnels	157 255,22	2,44%
042	Travaux régie, amortissement subventions	151 924,80	2,36%
		6 439 272.68	100%

**B** – Recettes de fonctionnement 2022



Page 4 sur 9

Avec 4 612 298.70 € en 2022, les impôts et taxes représentent le poste principal des recettes.

Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune. Celles-ci totalisent 580 879 €. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est ponctionnée à nouveau en 2022 pour 26 670 €. De 2013 à 2022, le manque à gagner cumulé de la DGF s'établit à 3 919 242 €. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée par la commune.

Au total, les ressources de fonctionnement courantes qui totalisent 5 970 000 € (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie; 5 664 000 € en 2021) sont en hausse de 5,41 %. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des ressources fiscales (+ 10.22 %).

Cette hausse de 5.41 % des ressources de fonctionnement courantes est à rapprocher avec l'augmentation des dépenses de fonctionnement courante de 5.09 %.

### C – Résultats de fonctionnement 2022

L'excédent brut de fonctionnement 2022 ressort à + 716 231 € (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes) soit + 7.80 % par rapport à 2021.

En prenant en compte les charges et produits financiers et exceptionnels, l'exercice 2022 dégage un excédent de fonctionnement de + 724 545.98 €, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF). L'excédent 2022 est affecté en recettes d'investissement au budget 2023 pour 624 545.98 € et pour 100 000 € en section de fonctionnement.

### > <u>SECTION D'INVESTISSEMENT :</u>

Les dépenses et recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 3 307 955.78 € et de 3 897 328.63 € dégageant un excédent de 589 372.85 €.

### A – Dépenses d'investissement 2022

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Restes à réaliser 2022	Total réalisé 2022
040	Travaux en régie, amortissement subventions	151 924.80	0.00	151 924.80
041	Opérations patrimoniales	81 655.62	0	81 655.62
16	Remboursement capital des emprunts	117 723,35	0.00	117 723,35
20/204	Frais de documents d'urbanisme, d'études et logiciels	127 737.37	78 880.27	206 617.64
21	Acquisition terrains, travaux de voirie, réseaux et bâtiments, matériels d'exploitation, mobiliers, autres matériels	597 386.96	794 128.84	1 391 515.80
23	23 Travaux « Terrasses de la gare »		988 472.32	3 220 000.00
	Total:	3 307 955.78	1 861 481.43	5 169 437.21

En 2022, les dépenses d'investissement du budget principal se sont élevées à 3 307 955.78 € auxquels il faut rajouter 1 861 481.43 € de restes à réaliser.

Le total des **dépenses d'équipement** s'établit à **2 956 652.01** €. Le remboursement du capital de la dette est de **117 723.35** € en 2022. Les autres postes de dépense sont : les amortissements des subventions (1 956.80 €), les travaux en régie (149 968 €), les intégrations des études sur les immobilisations concernées (58 880.18 €) et le remboursement des avances par les entreprises (22 775.44 €).

Les restes à réaliser pour 1 861 481.43 € concernent pour près de 80 % la construction du bâtiment multiusages « Les Terrasses de la Gare » (988 472 €) et les travaux de voirie (470 760 €).

#### B – Recettes d'investissement 2022

Chapitre	Libellé	Réalisé 2022	Restes à réaliser 2022	Total réalisé 2022
001	Excédent d'investissement 2021	2 108 223.98		2 108 223.98
10	FCTVA, taxes d'aménagement	266 825.69		266 825.69
1068	Excédent de fonctionnement 2021 capitalisé	569 268.31		569 268.31
13	Subventions d'investissement	429 610,22	1 264 816.03	1 694 426.25
040/16/23	Amortissements immobilisations/Autres	441 744.81		441 744.81
041	Opérations patrimoniales	81 655.62	0	81 655.62
	Total:		1 264 816.03	5 162 144.66

Les recettes d'investissement pour le budget principal se sont élevées à 3 897 328.63 € en 2022 plus 1 264 816.03 € de restes à réaliser 2022 (Recettes certaines non encaissées sur 2022).

Les **recettes principales** portent sur les produits liés à la reprise de l'excédent d'investissement 2021 pour 2 108 223.98 € (54.09 % du total), la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2021 pour 569 268.31 € (14.61 %), les subventions d'investissement allouées à la commune pour 429 610.22 € (11.02 %), le produit des taxes d'aménagement et du Fonds de récupération de la TVA pour 266 825.69 € (6.85 %), l'amortissement des immobilisations et autres opérations liées à la récupération de TVA pour 441 744.81 € (11.33 %) et les opérations patrimoniales (intégration études, remboursement avances) pour 81 655.62 € (2.10 %).

Les restes à réaliser en recettes d'investissement de 1 264 816.03 € concernent des subventions d'investissements accordés à la commune dont 1 135 787 € pour la construction du bâtiment multiusages « Les Terrasses de la Gare ».

# <u>C – Résultats d'investissement 2022</u>

Le résultat d'investissement 2022 est un excédent qui s'établit à 589 372.85 € et sera repris en recettes d'investissement au budget 2023.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement 1 861 481.43 € et 1 264 816.03 €, le résultat d'investissement est de – 7 292.55 €.

#### **B – LES BUGDETS ANNEXES**

# > Budget annexe de l'eau Potable

- Les recettes et dépenses de fonctionnement se sont établies en 2022 à 1 080 941.71 € H.T. et 862 613.98 € H.T. dégageant un excédent de fonctionnement de 218 327.73 €.
- En section d'investissement, les réalisations en recettes et dépenses ont été de 513 409.01 € H.T. et 419 355.45 € H.T., d'où un excédent de 94 053.56 €. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de 119 720 € et en recettes de 53 200 €, le résultat de la section dégage un excédent de 27 533.56 €.
- Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent global de 312 381.29 €. En tenant compte des restes à réaliser de 2022, l'excédent ressortirait à 245 861.29 €.
  - L'endettement est nul au 31/12/2022.

# > Budget annexe de l'assainissement

- Les recettes et dépenses de fonctionnement se sont établies en 2022 à 614 468.40 € et 434 228.55 € dégageant un excédent de fonctionnement de 180 269.85 €.
- En section d'investissement, les réalisations en recettes et dépenses ont été de 272 434.69 € et 455 322.61 €. Il en ressort un déficit d'investissement de 182 887.92 €. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses pour 133 419.29 € et en recettes pour 1 000 000 €, le résultat de la section d'investissement dégage un excédent de 683 692.79 €.
- Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un déficit global de 2 618,07 €. En tenant compte des restes à réaliser de 2022, il ressort un excédent cumulé de 863 962.64 €.
- L'endettement est de 1 349 246.37.23 € au 31/12/2022.

### IV – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 31/12/2022 :

Les effectifs pourvus sont de 85 agents détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Femmes	Hommes	Total
Contractuels	2	1	3
Contrats aidés	4	0	4
Titulaires	39	39	78
Total	45	40	85

### **V – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :**

### 1) L'épargne brute, indicateur de la santé financière des collectivités

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement — dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette moins les produits et charges exceptionnelles). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. C'est un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

### L'épargne brute dégagée en 2022 est de 843 099 €.

Plus l'épargne brute de gestion est importante, mieux la collectivité territoriale se porte bien financièrement.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. C'est le ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement exprimé en pourcentage. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Le ratio est de 13.41 % pour la commune du Cannet des Maures en 2022. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 8 % est satisfaisant.

L'épargne nette qui est égale à l'épargne brute moins le capital des emprunts (117 723 €), s'établit à 725 376 € en 2022. Cette épargne est entièrement disponible pour financer les dépenses d'équipement.

Si l'on prend les comptes des communes de moins de 10 000 habitants (Source DGCL – données 2020 DGFIP), le taux d'épargne brute au niveau national est de 20.2 % contre 13.80 % pour Le Cannet des Maures. Toutefois, en prenant en compte le remboursement du capital de la dette, le taux d'épargne nette est de 11.6 % au niveau national contre 11.54 % pour Le Cannet des Maures. La commune se situe donc dans la moyenne des communes de moins de 10 000 habitants en matière d'épargne nette dégagée en 2022.

Si l'on fait le rapport de l'épargne nette sur les dépenses d'équipement 2022 (2 956 652 €), nous obtenons le taux d'autofinancement des dépenses d'équipement. Ce taux en 2022 est de 25 %. La commune finance donc à hauteur de 25 % ses dépenses d'équipement avec ses propres ressources.

#### 2) Le niveau d'endettement

Le **capital restant** dû au 31/12/2022 par la commune au budget principal est de **2 096 717 €**. L'endettement, en euros par habitant, est passé **de 845 € au 31/12/2007 à 483 € au 31/12/2022**. Ce chiffre pointe la part de la dette supportée par chaque administré. A titre comparatif, l'encours de la dette par habitant pour la moyenne de la strate en 2021 était de 741 €.

Il faut souligner que la commune reconstitue ses marges de manœuvre en matière d'endettement. L'emprunt représente un levier à l'avenir pour sa politique de financement de ses équipements.

Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 31/12/2021 jusqu'au 31/12/2035.



# 3) La capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute.

Ainsi avec un taux de **2.49 ans** (2 096 717 €/843 099 €), la commune pourrait rembourser sa dette **en moins de trois ans** si elle consacrait la totalité de son épargne brute au remboursement de la dette. La commune est **en dessous du seuil de vigilance** (moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans zone médiane ; entre 12 et 15 ans : zone orange : plus de 15 ans : zone rouge).